

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUILLET 2012

Le vingt-trois juillet deux mil douze, dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : MM. JARRASSIER – de BAGLION – Mme BOMPAS – MM. VIGNES – COUTANT – Mme GAILLARD-HALET – M. ARLOT – Mme THIAUDIERE – M. LEPERCQ – Mme RONDEAU.

Etaient absents et représentés : M. IRIBARREN (pouvoir à M. JARRASSIER)  
M. BUISSET (pouvoir à M. VIGNES)

Etaient absents : M. ROUSSEL – Mme PERRY.

Secrétaire de séance : Madame Christelle RONDEAU

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 Juin 2012 est adopté.

### INFORMATIONS

#### **Collecte des Textiles-Linges-Chaussures par le Relais**

Mise en place par le SIMER de points de collecte dans toutes les déchèteries.

#### **Déplacement à Folschviller**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le déplacement à Folschviller aura lieu du vendredi 07 Septembre 2012 au lundi 10 septembre 2012 et se fera en TGV. Il propose que chacun s'acquitte du montant du billet (116.40 € - tarif groupe) et qu'une participation financière de la commune soit versée à chaque élu et à la secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, fixe à 58.20 € (50% des frais engagés par chacun) le montant de la participation qui sera versée à chaque élu et à la secrétaire de mairie.

### ORDRE DU JOUR

#### **Délégations au Maire**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite (*par exemple : de 10 000 € par sinistre\**);

De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **Cantine scolaire**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, que le tarif du repas de la cantine scolaire pour l'année 2012-2013 soit fixé à 3.07 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par un vote à main levée :

- Nombre de votants : 12
  - POUR : 10
  - CONTRE : 2

## **Ressources Humaines**

### **- Création de postes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la création de postes, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 :

- Adjoint Technique à raison de 20 heures par semaine.
- Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

### **- Astreinte**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la mise en place d'un système d'astreinte, pour les services techniques, permettant la continuité du service public, ainsi que des impératifs de sécurité. Le personnel des services techniques sera d'astreinte une semaine sur quatre. La date de mise en place de cette astreinte ne pourra être effective qu'après l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

## **Remplacement de Monsieur Jean-Pierre THIEBAULT**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'après concertation avec ses adjoints, que le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint précédemment occupé par Monsieur Jean-Pierre THIEBAULT, décédé, reste vacant. Ce qui est accepté par le Conseil Municipal.
  
- Le Conseil Municipal désigne les délégués aux différentes commissions communales et divers organismes, lesquels étaient représentés par Monsieur Jean-Pierre THIEBAULT :
  - Monsieur Claude COUTANT, délégué titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.
  - Madame Nicole THIAUDIERE, déléguée de la Commission Bâtiments Communaux - Voirie - Environnement.
  - Madame Nicole THIAUDIERE, déléguée suppléante à la Communauté de Communes du Montmorillonnais.
  - Madame Marie-Hélène BOMPAS, déléguée à la Banque Alimentaire.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Réalisation d'un emprunt**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation d'un emprunt pour les travaux d'aménagement des rues Pasteur et du Moulin Neuf et du carrefour Rue Pasteur / Rue du Moulin Neuf.

Montant du projet : 340 000 euros

Montant total des subventions obtenues : 91 144 euros

Autofinancement : 48 586 euros

Montant de l'emprunt : 200 000 € auprès du Crédit Agricole

Durée : 10 ans

Taux : fixe 3.92%

Périodicité : annuelle

Frais de dossier : 200 €

## **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

- Arrêté préfectoral de projet de fusion du Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement du Département de la Vienne avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de la Gartempe. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- Arrêté préfectoral de projet de fusion de la Communauté de Communes du Montmorillonnais avec le Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de l'Isle Jourdain. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- Arrêté préfectoral portant intention de dissoudre le Syndicat de Communes pour la construction et la gestion d'une perception à Gençay. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- Arrêté préfectoral portant intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal pour le Service d'Incendie et de Secours du Secteur de Gençay. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

20 h 30 – départ de Monsieur Christian VIGNES

### **SIVEER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la demande d'adhésion au SIVEER du SIAEPA de Lusignan.

### **Association « les Amis du Bhoutan »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 €uros à l'association « les Amis du Bhoutan ».

### **Admission en non valeur**

#### **- Budget Mairie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant de 87.61 €uros concernant des factures de cantine.

#### **- Budget assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant de 333.01 €uros concernant des factures d'assainissement.

### **Avenant à la Convention du bureau d'études TOUCHARD**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention d'études VRD a été conclue le 04 Mars 2010 entre la commune et le BET TOUCHARD et qu'il y a lieu de modifier l'enveloppe maximale des travaux, soit :

- De 150 000 à 200 000 € HT et + si nécessaire
- Pourcentage d'honoraires : 4.4% pour la 3<sup>ème</sup> année maintenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte cette modification.

### **Avenant à la Convention SOCOTEC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la vérification périodiques des installations électriques des bâtiments communaux est assurée par la SOCOTEC et que suite au transfert au SIVEER de la compétence Assainissement, il y a lieu de modifier la convention avec cet organisme. En effet, les postes de relevage de la Nougeraie et Duverger ainsi que la station ne seront plus vérifiés par la SOCOTEC, ce qui génère une moins-value du contrat d'un montant de 160 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la modification de la convention SOCOTEC.

### **Versement d'une subvention d'équilibre de 17 000 € au budget du CCAS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les dépenses de fonctionnement du budget du Centre Communal d'Action Sociale sont compensées par de faibles ressources (concessions cimetière) ne permettant pas un équilibre suffisant de ce budget et propose donc qu'une subvention d'un montant de 17 000 € soit versée au budget du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 17 000 € au budget du CCAS.

## **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

### **Madame Marie-Hélène BOMPAS**

- Concert dimanche prochain à 18 heures à l'Eglise.
- Les heures vagabondes le 10 Août prochain.

### **Madame Nicole THIAUDIERE**

- Merci pour la réfection du chemin de Chez Marchelet à la Serpoulière.

### **Madame Christelle RONDEAU**

- Cimetière : un sapin mort à enlever et une tombe est abîmée.

*Séance levée à 20 heures 50.*